



R-co Opal Equilibre

Rapport annuel

31 décembre 2019

Table des matières

Table des matières	2
1. Informations générales	4
1.1 Acteurs	4
1.2 Personnes responsables du rapport annuel	4
1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel	5
1.4 Responsable du contrôle des comptes	5
2. Caractéristiques principales de l'OPC	6
2.1 Objectif de gestion	6
2.2 Profil de risque et de rendement	7
2.3 Catégories de parts	8
3. Compte-rendu d'activité	9
3.1 Performances du 01/01/2019 au 31/12/2019	9
3.2 Commentaire de gestion	9
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue	12
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	12
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	12
4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	12
4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS	12
4.5 Risque global	13
5. Informations réglementaires	14
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	14
5.1.1 Politique de sélection des intermédiaires	14
5.1.2 Politique d'exécution des ordres	15
5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires	15
5.1.4 Dispositif de contrôle	16
5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche	16
5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173	17
5.3 Exercice des droits de vote	17
5.3.1 Politique de vote	17
5.3.2 Exercice des droits de vote	17
5.4 Politique de rémunération	18
6. Certification du commissaire aux comptes	21
7. Comptes annuels	24
7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR	24
7.1.1 Bilan actif	24
7.1.2 Bilan passif	25
7.1.3 Hors-bilan	26

7.2	Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR	26
8.	Annexes aux comptes annuels	27
8.1	Règles et méthodes comptables	27
8.1.1	Règles d'évaluation des actifs	27
8.1.2	Frais de gestion	29
8.1.3	Affectation des sommes distribuables	29
8.2	Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR	30
8.3	Compléments d'information	31
8.3.1	Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers	31
8.3.2	Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	31
8.3.3	Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	31
8.3.4	Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	32
8.3.5	Créances et dettes : ventilation par nature	32
8.3.6	Capitaux propres	32
8.3.7	Frais de gestion	32
8.3.8	Engagements reçus et donnés	33
8.3.9	Autres informations	33
8.3.10	Tableau d'affectation des sommes distribuables	33
8.3.11	Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices	34
8.3.12	Inventaire en EUR	35

1. Informations générales

R-Co Opal Equilibre est un FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management Europe
Société en commandite simple
29, avenue de Messine
75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel
Société en commandite simple
29, avenue de Messine
75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Le dépositaire a délégué la fonction de conservation des titres financiers étrangers au Conservateur The Bank of New York Mellon SA/NV (Belgique).

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management Europe assurera seul la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration
1-3, Place Valhubert
75013 Paris

1.2 Personnes responsables du rapport annuel

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Rothschild & Co Asset Management Europe.

Rothschild & Co Asset Management Europe	Pierre Baudard
Société de gestion	Associé-Gérant

1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Paris, le 1^{er} juillet 2020

Valérie Burkhard
Managing Director

Pierre Baudard
Associé-Gérant

1.4 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Signataire : Pascal LAGAND

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

R-co OPAL Equilibre a pour objectif de gestion de rechercher, sur la durée de placement recommandée comprise entre 3 et

5 ans, une performance positive, par la mise en œuvre d'une gestion de type discrétionnaire, tout en s'efforçant de ne pas dépasser, sur le même horizon, une volatilité annuelle moyenne de 12%.

Indicateur de référence :

Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour comparer la performance du

FCP. Néanmoins, la performance du FCP pourra, à titre purement indicatif, être comparée à l'indicateur composite suivant : 35% Markit iBoxx TM € Eurozone Sovereign Overall TR (coupons réinvestis) + 25% Stoxx 600 DR [®] (converti en euro et dividendes réinvestis) + 25% MSCI Daily TR Net World ex Europe (converti en euro et dividendes réinvestis) + 15% EONIA Capitalisé.

Chacun des composants est évalué en date de J-1 jour ouvré par rapport à la date de la Valeur liquidative, à l'exception de l'EONIA qui est évalué en J.

Le Markit iBoxx TM € Eurozone Sovereign Overall TR est un indice obligataire constitué d'emprunts d'Etat des pays de la zone Euro de toute maturité. Il est libellé en euros et calculé coupons nets réinvestis. Il est calculé par Markit Indices Limited et est disponible sur le site www.ihsmarkit.com.

L'EONIA est le taux moyen du marché monétaire, il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par des banques d'un échantillon représentatif du marché monétaire de l'euro. Il est calculé par la BCE et est diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) sur le site : <https://www.banquefrance.fr/statistiques/taux-et-cours/taux-interbancaires>.

Le Stoxx 600 DR[®] est un indice de référence des actions couvrant l'Europe entière calculé par Stoxx Limited. L'indice Stoxx 600[®] regroupe les 600 principales capitalisations européennes. Cet indice est disponible sur le site www.stoxx.com.

Le MSCI daily TR Net World ex Europe, administré par Morgan Stanley Capital International Inc, est composé d'actions internationales hors Europe de grande capitalisation choisies dans une logique d'allocation géographique puis sectorielle. La performance de cet indice est également sensible aux variations de change des valeurs le composant. C'est l'indice converti en euro qui est retenu. Cet indice est disponible à l'adresse suivante : www.msci.com.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, seul Morgan Stanley Capital International Inc., administrateur de l'indice MSCI Daily TR Net World ex Europe, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. A noter que

l'administrateur de l'EONIA bénéficie de l'exemption prévu à l'article 2.2 du règlement Benchmark, en tant que banque centrale, et à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

2.2 Profil de risque et de rendement

Le niveau de risque de cet OPCVM est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Risque en contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

2.3 Catégories de parts

Le FCP possède une catégorie de part : La part C.

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale*
FR0000981458	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 part (valeur liquidative d'origine: 168,01 €)

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en part ou en décimale de part, le cas échéant.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Performance absolue
R-co OPAL Equilibre part C	+17,64%

Note : Les performances passées ne préjugent pas sur les résultats futurs de l'OPC.

3.2 Commentaire de gestion

Dynamisés par le revirement accommodant des banques centrales en janvier 2019 et l'espoir d'un armistice commercial entre les USA et la Chine, les marchés boursiers ont connu jusqu'à la fin du mois d'avril 2019 leur meilleur début d'année depuis 1997, et ce malgré la confirmation d'un ralentissement économique. Le FMI et l'OCDE ont en effet de nouveau coupé leurs prévisions de croissance mondiale en 2019 en raison de la persistance du climat de guerre commerciale. Si les chiffres de croissance aux USA et en zone euro au 1er trimestre 2019 ont surpris à la hausse (grâce essentiellement à des facteurs temporaires), cette embellie ne devrait pas pour autant détourner les banques centrales du statu quo monétaire décidé en début d'année. En revanche, l'activité en Chine a connu fin avril un nouvel accès de faiblesse en dépit des mesures de soutien monétaire et budgétaire déployées par les autorités. Enhardi par le constat d'une économie américaine résistant mieux que la Chine aux tensions commerciales, Donald Trump a décidé contre toute attente de relever les taxes sur 200 Mds US\$ d'importations chinoises, pensant par-là accélérer les négociations à son avantage. Or les Chinois ont immédiatement riposté en relevant les taxes sur 60 Mds US\$ d'importations US à compter du 1er juin. Puis Donald Trump a relancé la crise avec Huawei, acteur majeur dans le déploiement de la future G5, en plaçant cette société sous embargo d'équipements technologiques US pour des raisons de sécurité nationale. En réponse, les Chinois, qui fournissent 80% des besoins américains en terres rares, pourraient envisager d'utiliser cette arme dont ils ont le monopole mondial. Soucieux d'apaiser ses relations avec les autres partenaires commerciaux des USA alors que le conflit avec les Chinois s'envenime, le Président américain a supprimé les taxes douanières sur l'acier et l'aluminium canadien et mexicain, mais aussi reporté de 180 jours sa décision de taxer les automobiles européennes.

L'allocation est globalement restée stable au cours du trimestre. Nous avons très fortement remonté la sensibilité du fonds à la fin de l'année 2018. Nous avons ainsi renforcé les Etats Unis via le fonds Morgan Stanley US Advantage et l'Europe au sens large. Nous avons maintenu et renforcé ces deux axes d'investissement au gré des mouvements de passifs, en renforçant le biais valu de la poche Europe. La sélection de fonds est dès lors restée assez stable.

Après la rupture des négociations commerciales début mai, les marchés boursiers ont vécu une période de forte nervosité reflétant les craintes des investisseurs d'un ralentissement économique mondial plus sévère en cas d'exacerbation des tensions entre les USA et la Chine. La baisse des rendements à 10 ans américains, sous l'effet de la fuite vers la qualité,

reflète d'ailleurs la dégradation des anticipations économiques. Si le conflit entre ces deux pays focalise les inquiétudes des investisseurs, d'autres vents contraires pourraient alimenter leur aversion au risque: la faiblesse de quelques indicateurs avancés aux USA signifiant que le pays commence à souffrir de la guerre commerciale et du ralentissement de la demande mondiale sous-jacent; l'aggravation des tensions entre les USA et l'Iran se traduisant par l'envoi préventif de forces aéronavales dans la région; la prolongation du feuilleton du Brexit jusqu'au 31 octobre 2019 provoquant la démission de Theresa May et renforçant le risque d'une sortie de l'UE sans accord ("no deal"); le climat politique délétère aux USA dû à l'antagonisme sans précédent entre Démocrates et Républicains à propos de Donald Trump; les élections européennes aboutissant à la composition d'un Parlement européen où pour la 1ère fois aucune formation n'a de majorité absolue; la remontée du prix du pétrole (près de 30% depuis le début de l'année jusqu'à fin mai) due à un choc d'offre (Venezuela, Lybie et Iran).

L'allocation est globalement restée stable. Nous avons souffert de l'absence de taux d'état ou d'actifs défensifs, mais pour des raisons de valorisations nous avons préféré ne pas changer ni les fonds ni le style value, majoritaire dans notre poche actions européennes. Aux Etats Unis au contraire, après les excellentes performances du fonds Morgan Stanley US Advantage, nous avons diminué notre position de moitié pour intégrer l'ETF Ossiam Shiller Barclays, ayant un biais valu.

Dans notre poche obligataire, nous avons simplifié notre poche convertible en ne maintenant qu'un seul fonds. Nous avons ainsi vendu la totalité de notre position dans le fonds CamGestion Convertible Europe pour ne garder que le fonds G Fund European Convertible.

Au troisième trimestre, les marchés ont connu une phase de consolidation au cours de laquelle mouvements de hausse et de baisses n'ont cessé de se succéder. L'indice mondial (MSCI World) termine étale en dollar après des fluctuations d'environ 6 points. Les négociations entre les États-Unis et la Chine ont été l'un des principaux catalyseurs de ces différentes variations, au même titre que les données économiques confirmant la dichotomie entre le secteur manufacturier et les services à l'échelle mondiale. Dans ce contexte incertain, nous avons légèrement renforcé nos positions sur la Russie et l'Italie en tout début de période, avec une surpondération de la Zone euro au détriment des États-Unis, essentiellement pour bénéficier de valorisations attrayantes. À l'annonce du relèvement à hauteur de 10% des droits de douane sur 300 milliards de dollars d'importations chinoises, par le biais d'un tweet du Président Trump, les marchés ont violemment corrigé. Nous avons fortement renforcé la couverture du portefeuille via des contrats futures (1) sur l'indice EuroStoxx dès le début du mouvement et avons allégé la partie la plus "value"(2) du portefeuille. La volonté d'apaisement des tensions commerciales affichée par la Chine a permis aux marchés, dès la mi-août, de reprendre des couleurs. La couverture a alors été rapidement levée et, dans le même temps, nous avons augmenté la sensibilité du portefeuille à l'indice EuroStoxx, ainsi qu'aux États-Unis (essentiellement sur des valeurs présentant un fort potentiel de croissance) mais également sur la partie obligataire, avec un renforcement des actifs les plus sensibles à l'évolution des actions (obligations convertibles et à haut rendement).

Des changements ont été opérés au cours de ce dernier trimestre de l'exercice, suite à la sous performance de certains fonds en portefeuille. Dans la poche Euro, Invesco Euro Equity a été totalement vendu au profit notamment du fonds Zadig Memnon European. Pour notre poche asiatique nous avons cédé le fonds AB Asia Ex Japan, décevant en termes de performance. Pour allouer une part plus importante à la Chine nous avons décidé d'intégrer le fonds First State Greater China Growth et d'ajouter un ETF sur les valeurs chinoises A (Ishares MSCI China A). Nous avons également ajouté un ETF sur les actions indiennes (Lyxor MSCI India). Au niveau de l'allocation, nous avons légèrement réduit le poids de l'Europe au profit des actions Japonaises.

Malgré les nombreux risques, tant politiques qu'économiques, qui ont marqué l'année 2019, cette année restera comme une des meilleures pour beaucoup d'actifs. Une partie de la hausse provient sûrement de l'excès de pessimisme qui avait sévi fin 2018. Pour autant, l'essentiel du rebond peut une nouvelle fois être expliqué par l'action des banques centrales, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. L'assouplissement massif des politiques monétaires opéré en 2019 a été la principale explication de la hausse des marchés. Le "dénouement" pro-Brexit et l'accord commercial sino-américain finalisé en fin d'année auront été les derniers catalyseurs de la hausse des actifs risqués. Finalement, toutes les classes d'actifs (actions, matières premières, crédit et obligations d'état des pays développés ou émergents) auront délivré des performances positives significatives. On retrouve une nouvelle fois le marché américain en tête des indices actions, avec une hausse de 32% (en euros), quand l'Euro Stoxx progresse de 24.5% et le Topix de 21.5% (en euros). Les actions émergentes progressent de 21.2% (en euros) avec la Russie en tête et une hausse de presque 50%. Du côté des taux, l'Iboxx Euro sovereign s'adjuge presque 7%. Les perspectives macro et micro-économiques restent solides malgré le ralentissement qui s'est matérialisé un peu partout dans le monde. L'année 2019 aura enfin renforcé l'idée que les taux resteront durablement bas, soutenue par la baisse des craintes de récession aux Etats-Unis, contrairement au sentiment qui prévalait à la fin de l'année 2018.

Nous avons poursuivi au cours de ce quatrième trimestre, des changements au niveau de la sélection des fonds. Le fonds Schroder Euro Equity a été vendu en totalité. Ainsi nous avons pu intégrer une nouvelle position, BDL Convictions et renforcé le poids du Japon en renforçant le poids de UBAM Japan Value.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

ISIN	Titres	En euros
ZADIG-MEM EUR-WEUR	LU0634964729	8 069 780
INV-EU EQ-ZACCEUR	LU1240329547	8 761 200
MANDARINE VAL-M CAP	FR0010606814	9 940 547,38
RMM COURT TERME C	FR0007442496	32 781 342,19

Table 2. Ventes

ISIN	Titres	En euros
MSIF US ADVANT.Z C	LU0360484686	10 184 661,49
AB I ASEX-J EP IC	LU0469271091	10 261 445,94
SISF EUR.EQ.C.2DEC	LU0106235459	10 418 649,6
RMM COURT TERME C	FR0007442496	32 689 179,55

4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Cet OPC n'a pas utilisé au cours de l'exercice les techniques de gestion efficace de portefeuille.

4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS

L'OPC n'a pas eu, au cours de l'exercice, recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension et des TRS.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de l'approche par l'engagement.

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

Conformément à la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une Politique de sélection de ses intermédiaires et d'exécution des ordres.

En tant que prestataire de services d'investissements habilité à délivrer le service de gestion de portefeuille et la gestion d'OPC, Rothschild & Co Asset Management Europe a l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients ou de l'OPC.

A ce titre, Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent les services, en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

La présente politique s'applique aux catégories d'instruments financiers suivants :

- Les actions et valeurs assimilées,
- Les produits de taux,
- Les instruments financiers à terme, les OPC et le change.

5.1.1 Politique de sélection des intermédiaires

Rothschild & Co Asset Management Europe n'exécute pas ses ordres (résultant des décisions d'investissement) directement mais a recours à des intermédiaires. Rothschild & Co Asset Management Europe doit prendre toutes les mesures nécessaires pour sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution connue permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré un Comité en charge de l'autorisation des intermédiaires pour sélectionner les intermédiaires les plus à même de fournir le meilleur résultat dans l'exécution des ordres, en tenant compte notamment des facteurs suivants, par ordre d'importance :

- La rapidité d'exécution ;
- Le prix de l'instrument financier ;
- Le coût global de la réalisation de l'ordre ;
- La probabilité d'exécution de l'ordre et le règlement ;
- La taille de l'ordre ;
- La nature de l'ordre (limite, à tout prix, au marché);
- Les places de marchés accessibles ;
- La qualité du back office (notamment le traitement des ordres, le reporting, etc.).
- Toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

5.1.2 Politique d'exécution des ordres

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique d'exécution afin de permettre à ses clients d'obtenir avec régularité le meilleur résultat possible pour l'exécution de leurs ordres, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Afin de s'assurer du respect de l'intérêt exclusif des investisseurs et de leur traitement équitable tout au long du processus de traitement des ordres, les services concernés de Rothschild & Co Asset Management Europe mettent en œuvre notamment les procédures suivantes :

- Les ordres sont systématiquement horodatés et pré-affectés, même en cas de groupage d'ordres
- Les ordres sont exécutés exclusivement auprès d'intermédiaires préalablement agréés et évalués selon les critères définis ;
- Après exécution, l'affectation des ordres est automatique en fonction de l'ordre initial ;
- Lorsque l'exécution est partielle, l'allocation est faite systématiquement au prorata des ordres initiaux ;
- Une piste d'audit archive et horodate chaque étape du processus.

En cas d'instruction spécifique du client (RTO/Conseil), Rothschild & Co Asset Management Europe peut être exonéré de prendre tout ou parties des mesures prévues dans le cadre de sa politique de meilleure exécution.

5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place un dispositif de surveillance de ses dispositifs de réception-transmission d'ordres et d'exécution d'ordres.

Les évaluations sont réalisées chaque semestre lors du Comité de Notation des Intermédiaires.

Une notation de la qualité d'exécution est préalablement attribuée par la table de négociation, qui est le reflet du suivi de la Best Execution réalisée en premier niveau.

Le Comité analyse les éléments suivants :

- La qualité et la rapidité des transactions par intermédiaires et par catégorie d'instruments financiers. Cette évaluation est effectuée à partir d'un rapport d'analyse quotidien des délais de traitement, prix exécution, données VWAP,
- Les incidents,
- La contractualisation et spécialement les accords particuliers conclus avec l'intermédiaire (rabais, remises, avantages...) et les potentiels conflits d'intérêts.
- Le dispositif de contrôle de l'exécution : le service de contrôle permanent de 2ème niveau de Rothschild & Co Asset Management Europe présente les résultats de ces contrôles sur l'exécution et la sélection des intermédiaires, Le suivi du budget du compte Recherche.
- Tous évènements susceptibles d'avoir un impact sur le dispositif d'exécution de Rothschild & Co Asset Management Europe.

En conclusion de ces données, le Comité valide la notation des intermédiaires afin de décider de la poursuite ou de la clôture de la relation commerciale existante en fonction de :

- La qualité et la fiabilité des exécutions (prix, suivi de l'ordre, rapidité, fiabilité) ;

- La qualité de l'information et la qualité de la relation commerciale ;
- La qualité de traitement de dépouillement des ordres (rapidité, taux de fiabilité).

5.1.4 Dispositif de contrôle

Des contrôles sont réalisés régulièrement selon les procédures en vigueur pour vérifier le respect des critères définis. Les résultats des tests sont intégrés dans une évaluation des risques réalisée au sein de la société et incluse au niveau du groupe Rothschild & Co.

La présente Politique et les dispositifs en matière de réception, transmission et exécution d'Ordres sont revus au moins une fois par an ou chaque fois qu'un changement significatif intervient dans le dispositif mis en place par Rothschild & Co Asset Management Europe.

Une version à jour de la présente Politique est disponible sur le site internet de Rothschild & Co Asset Management Europe.

5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche

En application de la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent le service de recherche en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

Les frais de recherche sont supportés différemment en fonction des services de gestion :

- Pour la gestion sous mandat, les frais de recherche sont exclusivement supportés par Rothschild & Co Asset Management Europe ;
- Pour la gestion collective, les frais de recherche sont intégrés dans les frais de transactions et crédités sur un compte de Commissions de Courtage Partagé (CSA/RPA).

La politique de sélection et d'évaluation de la recherche utilisée dans le cadre des prestations rendues prend en compte des critères liés notamment à :

- La qualité de l'analyse / qualité de la recherche (notation, etc.) ;
- L'aide à la rencontre avec les entreprises ;
- Les spécialisations sectorielles et géographiques ;
- La personnalisation des analyses ;
- Le coût.

Une revue régulière des fournisseurs de recherche est effectuée sur la base des critères suivants :

- Les classements de place ;
- Les commentaires du métier ;
- L'analyse de la qualité ; Le prix de chaque prestation.

Une convention est signée avec chaque prestataire.

5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173

Le fonds R-co Opal Equilibre respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co pour la Multigestion dont les grands principes sont :

- Le Respect de certaines exclusions,
- L'envoi d'un questionnaire incluant des critères ISR & ESG avant l'entrée en Buy List Long Only
- La capacité à générer (i) une note ESG et (ii) et une empreinte carbone du fonds.

La principale source d'informations utilisée est MSCI ESG Research, qui nous fournit l'essentiel des données utilisées en matière de notation ESG et de calcul carbone.

Des détails additionnels sont disponibles sur demande

5.3 Exercice des droits de vote

5.3.1 *Politique de vote*

Notre politique de vote couvre la zone Europe et nous privilégions les sociétés dont la capitalisation est supérieure à 350 millions €. En conséquent, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes détenues dans les OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe. Afin de répondre à la politique ESG que nous suivons, nous pouvons également exercer nos droits votes à toutes les autres valeurs actions européennes détenues dans nos OPC, si ceux-ci l'exigent. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer des droits de votes de façon exceptionnelle :

- lors d'une augmentation de capital défensive si la société fait l'objet d'une OPA
- par décision d'un gérant ou d'un client
- à la demande ou une contrainte ESG

Les Etats-Unis sont partiellement couverts, quand la participation n'implique aucun surcoût pour RAM. Le reste du monde, et certains pays européens (Danemark et Suisse) ne sont pas couverts en raison du coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions. Nous n'exerçons pas non plus nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC

5.3.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services. Les

recommandations les plus importantes peuvent être étudiées par nos analystes et traités afin de favoriser les investisseurs. Les décisions prises sont communes à tous nos OPC.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises)

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet https://am.be.rothschildandco.com/stock/lib/ESG/20190709_Rapport%20ESG.pdf

5.4 Politique de rémunération

La politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management Europe (R&Co AM Europe) est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Europe reposent sur les principes suivants :

Gérants de fonds, gestionnaires financiers

- Les performances sont tout d'abord mesurées au niveau de l'équipe à laquelle ils appartiennent.
- Les performances sont évaluées dans la mesure du possible en comparaison par rapport à la concurrence ou par rapport à des indices de comparaison.
- Les performances relatives sont évaluées de manière qualitative sur une longue période.
- En cas de commission de surperformance, il n'y a pas de lien entre le montant de la commission de surperformance facturable et le montant de la rémunération variable des gestionnaires.

Commerciaux institutionnels et distributeurs

- Les performances sont également évaluées en termes de contribution aux objectifs alloués à l'équipe à laquelle ils appartiennent. Elles ne sont jamais déclinées ni par client ni par produit.

Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations Groupe qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants ⁽¹⁾)
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques

(1): Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou OPCVM 5, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM Europe et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild & Co SCA.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM Europe est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, après prise de rendez-vous auprès du service des Ressources Humaines.

- Au titre de l'année 2019, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM Europe sont les suivants :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération totale	Rémunération fixe	Rémunération variable
Population totale	159	16,08	11,78	4,30
Population régulée au titre de AIFM / UCITS	44	6,71		
Dont gérants et analystes	33	4,92		
Dont autre population régulée	11	1,79		

6. Certification du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement R-CO OPAL EQUILIBRE

29, avenue de Messine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-CO OPAL EQUILIBRE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A. société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative (“KPMG Network”), une entité de droit suisse.

Société membre d'experts-comptables et de commissaires aux comptes à domicile et conseil de surveillance, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-0000121 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social : KPMG S.A., Tour EQHO 2 avenue Gambetta 92086 Paris La Défense Cedex. Capital : 5 487 100 €. Code APE 8832775736 417 R.C.S. Nanterre TVA Uniq. Guépienne FR 77 775 726417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 mai 2020

KPMG S.A.



Signature
numérique de
Pascal Lagand

Pascal Lagand
Associé

7. Comptes annuels

7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR

7.1.1 Bilan actif

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	121 636 752,06	103 656 181,12
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	121 538 445,58	103 538 888,54
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	119 596 245,58	103 538 888,54
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	1 942 200,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	98 306,48	117 292,58
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	98 306,48	117 292,58
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	167 892,31	1 342 255,90
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	167 892,31	1 342 255,90
Comptes financiers	281 933,09	2 647 788,04
Liquidités	281 933,09	2 647 788,04
Total de l'actif	122 086 577,46	107 646 225,06

7.1.2 Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	120 510 975,81	108 258 142,60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	3 058 139,71	-304 089,00
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 916 792,79	-1 988 905,38
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	121 652 322,73	105 965 148,22
Instruments financiers	98 306,47	117 292,57
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	98 306,47	117 292,57
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	98 306,47	117 292,57
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	335 948,26	1 563 784,27
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	335 948,26	1 563 784,27
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	122 086 577,46	107 646 225,06

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

7.1.3 Hors-bilan

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CME EC EURUSD 0319	0,00	10 063 318,78
CME EC EURUSD 0320	11 925 738,83	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

7.2 Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	696,63	520,97
Produits sur actions et valeurs assimilées	15 633,96	27 289,90
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	16 330,59	27 810,87
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 774,32	2 089,90
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	8 774,32	2 089,90
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	7 556,27	25 720,97
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 986 572,25	1 423 697,65
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 979 015,98	-1 397 976,68
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	62 223,19	-590 928,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 916 792,79	-1 988 905,38

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO. La durée de l'exercice est de 12 mois.

8.1.1 Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrés dans des comptes "différences d'estimation".

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

8.1.1.1 Dépôts

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

8.1.1.2 Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

8.1.1.3 Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

8.1.1.4 Titres de créances négociables

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (STAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

8.1.1.5 OPC détenus

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

8.1.1.6 Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives des titres reçus en pension" pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives de titres prêtés" à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique "titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique "dettes représentatives de titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

8.1.1.7 Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

- Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

- **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

- **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

8.1.2 Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum 1,77 % TTC de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

8.1.3 Affectation des sommes distribuables

8.1.3.1 Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le **résultat** : le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres

constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les **Plus et Moins-values** : les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

8.1.3.2 Modalités d'affectation des sommes distribuables

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Parts C</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

8.2 Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Actif net en début d'exercice	105 965 148,22	73 836 854,49
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	24 898 606,02	52 814 424,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-28 091 423,66	-6 227 097,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 989 240,16	630 268,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 182 472,87	-331 020,58
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	47 770,49	370 764,80
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-621 674,61	-795 642,00
Frais de transactions	-59 564,32	-26 792,53
Différences de change	755 008,18	365 315,07
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	16 949 737,20	-13 520 871,99
Différence d'estimation exercice N	11 475 244,12	-5 474 493,08
Différence d'estimation exercice N-1	5 474 493,08	-8 046 378,91
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-18 986,10	246 961,97
Différence d'estimation exercice N	98 306,48	117 292,58
Différence d'estimation exercice N-1	-117 292,58	129 669,39
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 979 015,98	-1 397 976,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	-50,00	-39,97
Actif net en fin d'exercice	121 652 322,73	105 965 148,22

* N : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : -50 €
N-1 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : -50 €
Soutle à recevoir : 10.03 [euro](#) suite fusion-Absorption du FCP BG PATRIMOINE par R OPAL EQUILIBRE

8.3 Compléments d'information

8.3.1 Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Change	11 925 738,83	9,80
TOTAL Autres opérations	11 925 738,83	9,80

8.3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 933,09	0,23
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

8.3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	281 933,09	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

8.3.4 Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD		GBP				Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	16 278 836,58	13,38	6 831 493,89	5,62	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	186 679,46	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	11 925 738,83	9,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

8.3.5 Créances et dettes : ventilation par nature

	31/12/2019
Créances	
Ventes à règlement différé	120 640,00
Rétrocession de frais de gestion	47 252,31
Total des créances	167 892,31
Dettes	
Achats à règlement différé	112 830,00
Frais de gestion	189 677,86
Frais de gestion variable	33 440,40
Total des dettes	335 948,26

8.3.6 Capitaux propres

8.3.6.1 Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	67 343,26220	24 898 606,02
Parts rachetées durant l'exercice	-74 909,21790	-28 091 423,66
Solde net des souscriptions/rachats	-7 565,95570	-3 192 817,64

8.3.6.2 Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

8.3.7 Frais de gestion

	31/12/2019
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 086 395,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,77
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	99 823,55

8.3.8 Engagements reçus et donnés

8.3.8.1 Garanties reçues par l'OPC

Néant.

8.3.8.2 Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

8.3.9 Autres informations

8.3.9.1 Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

8.3.9.2 Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et <u>non inscrits</u> au bilan	0,00

8.3.9.3 Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			91 367,96
Instruments financiers à terme	FR0007442496	R-CO COURT TERME C	91 367,96
			0,00

8.3.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

8.3.10.1 Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant.

8.3.10.2 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 916 792,79	-1 988 905,38
Total	-1 916 792,79	-1 988 905,38

	31/12/2019	31/12/2018
R-CO OPAL EQUILIBRE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 916 792,79	-1 988 905,38
Total	-1 916 792,79	-1 988 905,38

8.3.10.3 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 058 139,71	-304 089,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 058 139,71	-304 089,00

	31/12/2019	31/12/2018
R-CO OPAL EQUILIBRE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 058 139,71	-304 089,00
Total	3 058 139,71	-304 089,00

8.3.11 Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Actif net en EUR	22 810 806,78	51 639 466,81	73 836 854,49	105 965 148,22	121 652 322,73
Nombre de titres	66 732,51630	142 595,40020	187 401,50410	313 624,61730	306 058,66160
Valeur liquidative unitaire en EUR	341,82	362,14	394,00	337,87	397,48
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	35,28	7,54	20,69	-0,96	9,99
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-4,78	-5,29	-6,25	-6,34	-6,26

8.3.12 Inventaire en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
ALLEMAGNE				
ISHARES MSCI CHINA A UCITS	EUR	650 000	2 551 055,00	2,10
TOTAL ALLEMAGNE			2 551 055,00	2,10
FRANCE				
ALLIANZ EURO HIGH YIELD I FCP 3DEC	EUR	1 900	4 568 417,00	3,76
BDL CONVICTIONS I	EUR	5 400	5 860 080,00	4,82
LAZARD CAPITAL FI SC EUR	EUR	685	7 666 814,55	6,30
MANDARINE VALEUR-M CAP	EUR	95	7 849 967,80	6,44
R-CO COURT TERME C	EUR	23	91 367,96	0,08
TOTAL FRANCE			26 036 647,31	21,40
IRLANDE				
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	124 000	7 257 496,80	5,96
GUIN.GLOBAL ENERGY CL.D EUR D	EUR	250 000	2 392 575,00	1,97
TOTAL IRLANDE			9 650 071,80	7,93
LUXEMBOURG				
AMUNDI FUNDS OPTIMAL YIELD I2 EUR C	EUR	2 150	4 573 480,00	3,76
ELEVA EUROLAND SELECTION FUND I EUR CAP	EUR	7 050	8 430 954,00	6,94
Emerg.Mkts Local Curr.Debt C EUR Hqd Cap	EUR	78 000	6 416 280,00	5,27
G FUND EUROPEAN CONV BD CAP EUR IC	EUR	3 400	5 220 972,00	4,29
JP MORGAN FDS RUSSIA A ACC3DEC	USD	290 000	3 944 454,34	3,24
JPM FDS EAST.EUROPE EQ.CL.C C.	EUR	165 000	3 811 500,00	3,13
MEMNON FUND-EUROPEAN-W EUR	EUR	32 500	7 775 625,00	6,39
MISF US ADVANTAGE FD CL.Z CAP.	USD	57 500	5 376 869,33	4,42
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	USD	10 000	6 957 512,91	5,72
UBAM JAPAN EQUITY CL I CAPIT	EUR	490 000	5 870 200,00	4,83
TOTAL LUXEMBOURG			58 377 847,58	47,99
ROYAUME UNI				
Baring Europe Select Trust A	EUR	155 000	7 785 650,00	6,40
GREATER CHINA GROWTH C.B 3DEC	GBP	550 000	6 831 493,89	5,62
Robeco (LU) Funds III SICAV - Robeco QI Long/Short Dynamic D	EUR	74 000	8 363 480,00	6,87
TOTAL ROYAUME UNI			22 980 623,89	18,89
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			119 596 245,58	98,31

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres organismes non européens				
IRLANDE				
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD CAP	EUR	400 000	1 942 200,00	1,60
TOTAL IRLANDE			1 942 200,00	1,60
TOTAL Autres organismes non européens			1 942 200,00	1,60
TOTAL Organismes de placement collectif			121 538 445,58	99,91
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
CME EC EURUSD 0320	USD	95	98 306,48	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			98 306,48	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes			98 306,48	0,08
TOTAL Instruments financiers à terme			98 306,48	0,08
Appel de marge				
MARRCUSD	USD	-110 437,49	-98 306,47	-0,08
TOTAL Appel de marge			-98 306,47	-0,08
Créances			167 892,31	0,14
Dettes			-335 948,26	-0,28
Comptes financiers			281 933,09	0,23
Actif net			121 652 322,73	100,00

R-CO OPAL EQUILIBRE	EUR	306 058,66160	397,48	
----------------------------	------------	----------------------	---------------	--